

## **L'ASSURANCE SANTÉ DE L'ENTREPRISE POUR FAIRE FACE AUX ALEAS DE CRISE UNE PREMIERE EN FRANCE !**

Sur l'initiative du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables, **le contrat de Responsabilité civile mandataire social (RCMS) mis en place par les assureurs a été étendu à une assurance santé au bénéfice de l'entreprise** par trois compagnies d'assurance (Chartis, Hiscox et Axa).

**Avantage :** La prise en charge des honoraires de conseil d'experts de crise en cas de turbulences pouvant mettre en cause la pérennité de l'entreprise

**L'accompagnement de l'entreprise par les conseils contribue significativement à leur sécurité et à leur développement.**

**L'assurance santé de l'entreprise** (inscrite dans la RCMS) intervient dès le déclenchement d'une procédure d'alerte :

- par un tiers lors du déclenchement d'une procédure d'alerte :
  - Commissaire aux comptes,
  - Président du tribunal de commerce ou du tribunal de grande instance,
  - Comité d'Entreprise en exerçant son droit d'alerte
  
- par le dirigeant :
  - en sollicitant un mandat ad hoc ou une conciliation (auprès du président du Tribunal de commerce ou du Tribunal de grande instance),
  - en présentant des délais de paiement à la CCSF (Commission des Chefs de Services Financiers) auprès du directeur départemental des finances publiques.
  - En prenant rendez-vous avec le CIP (centre d'information et de prévention)  
.../...

Cette assurance, sous l'impulsion du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables, permettra en accompagnant la volonté du législateur qui a inscrit en décembre 2005 un volet de prévention dans la loi de sauvegarde, **de développer réellement la prévention dans les entreprises, d'en assurer le financement et de maintenir l'emploi.**

**Contact :**

Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables

Philippe Lacoste - Tel : 01 44 15 60 97 – <mailto:placoste@cs.experts-comptables.org>

Elsa Simoni - Tel : 01 44 15 60 64 – <mailto:esimoni@cs.experts-comptables.org>

L'Ordre des Experts-Comptables est représenté par le Conseil Supérieur, composé de 66 membres dont 22 présidents de Conseils régionaux. Il y a plus de 19.000 experts-comptables en France, au service de de 2 millions d'entreprises clientes. L'expert-comptable joue au quotidien un rôle majeur de conseiller auprès de chefs d'entreprise (TPE/PME), artisans, commerçants, professions libérales, agriculteurs, associations, syndicats, comités d'entreprise, etc. Avec plus de 130.000 salariés, 4.000 mémorialistes, et 6500 stagiaires réglementés, le chiffre d'affaires de la profession est de 9 Md€.